

JEUX DE CARTES.

Les jeux intéressés sont permis jusqu'à concurrence d'une piastre et chaque joueur paye vingt-cinq centins par séance.

Le Gérant est chargé de la vente des jetons.

RECLAME.

Il est défendu de déposer sur les tables ou d'afficher dans les salles du Club aucun pamphlet, brochure, circulaire, annonce, avis, etc., sans la permission du Bureau de Direction.

BIBLIOTHEQUE.

La bibliothèque est ouverte tous les jours et tout membre en règle avec le Club a droit à deux volumes à la fois pendant deux semaines en inscrivant son nom dans le registre tenu à cet effet, après ce laps de temps tel membre sera passible d'une amende d'un centin par jour de retard.

HEURES.

Le Club est ouvert pour les membres, tous les jours de onze heures A. M. à une heure A. M.

BRIS, DOMMAGES.

Les membres payent tout bris ou dommage causé aux propriétés du Club, soit par eux ou par leurs hôtes.